

Charte d'ex Adhérent



Charte d'ex Adhérent

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,
Lorsque la cotisation de 40 € tu paieras.
Ainsi, à un projet social d'insertion tu participeras.
T'abonner à un panier de légumes hebdomadaires tu pourras,
Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.
Abonné·e au panier, les 3 engagements suivants tu respecteras :

1. Pour un minimum tu t'engageras

45 paniers dans l'année tu récupèreras
Si toi-même tu ne peux pas, avec ton voisin tu t'arrangeras.
Après un an de présence, arrêter tu pourras
Mais au moins 1 mois à l'avance tu préviendras.

2. Les paiements de début de mois tu effectueras

La somme de 540.00 € ou 922.50 € selon le panier, dans l'année, tu régleras.
Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

3. Par prélèvement automatique ou par chèque tu

paieras.

4. Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu

ramèneras.

Pour toute critique, écoute tu seras,
Et la communication pour tout problème tu favoriseras
(de compliments – s'il y en a) – aware tu ne seras pas !

Ala vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.
Ainsi, la date de l'Assemblée Générale dans ton agenda tu noteras.
Et parfois, t'arrmer d'une bêche tu devras !

Rencontrer les salariés tu essaieras
Car connaître et respecter leur travail satisfaction t'apportera

Tout au long de l'année, été comme hiver, le projet social à l'esprit
tu garderas !

En signant cette charte,
tu t'engageras :

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,
Lorsque la cotisation de 40 € tu paieras.
Ainsi, à un projet social d'insertion tu participeras.
T'abonner à un panier de légumes hebdomadaires tu pourras,
Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.
Abonné·e au panier, les 3 engagements suivants tu respecteras :

1. Pour un minimum tu t'engageras

45 paniers dans l'année tu récupèreras
Si toi-même tu ne peux pas, avec ton voisin tu t'arrangeras.
Après un an de présence, arrêter tu pourras
Mais au moins 1 mois à l'avance tu préviendras.

2. Les paiements de début de mois tu effectueras

La somme de 540.00 € ou 922.50 € selon le panier, dans l'année, tu régleras.
Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

3. A chacune de tes absences, une semaine avant tu

préviendras.

4. Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu

ramèneras.

Pour toute critique, écoute tu seras,
Et la communication pour tout problème tu favoriseras
(de compliments – s'il y en a) – aware tu ne seras pas !

Ala vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.
Ainsi, la date de l'Assemblée Générale dans ton agenda tu noteras.
Et parfois, t'arrmer d'une bêche tu devras !

Rencontrer les salariés tu essaieras
Car connaître et respecter leur travail satisfaction t'apportera
Tout au long de l'année, été comme hiver, le projet social à l'esprit
tu garderas !

En signant cette charte,
tu t'engageras :